

Calendrier des inscriptions en 1^{ère} année commune aux DDM

Vendredi 22 novembre 2019	Soirée portes ouvertes
Jeudi 16 janvier 2020	Séance d'information à destination des familles absentes le 22/11/2019
Au plus tard le 24 Janvier 2020	Les écoles fondamentales transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6 ^e primaire
Du lundi 10 février 2020 au vendredi 06 mars 2020 inclus.	Enregistrement des inscriptions : dépôt des formulaires uniques. Pendant ces trois semaines, qui englobent la semaine du congé de carnaval, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance.
Du lundi 09 mars 2020 au vendredi 24 avril 2020 inclus	Aucune demande d'inscription ne peut plus être enregistrée.
mars 2020	Chaque établissement secondaire demande à la CIRI d'attribuer, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il lui revient d'attribuer (80 % des places dans les établissements complets et 102 % dans les autres). Les DDM font partie des établissements complets qui doivent donc faire classer les élèves par la CIRI sur la base de leur indice composite. Les écoles transmettent à la CIRI leur registre d'inscription et le résultat de leur classement et en informent les parents par courrier. Les établissements complets communiquent à la CIRI les volets confidentiels des formulaires uniques d'inscription de tous les élèves qui ont introduit une demande d'inscription.
30 mars & 21 Avril 2020	Première et deuxième réunions collectives d'accueil des futurs élèves de 1 ^{ère} année.
Avril 2020	La CIRI procède à l'attribution des 22% de places restants et informe les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente. Les établissements concernés reçoivent leur registre d'inscription complété des élèves que la CIRI a classés et des places qu'elle attribue en conséquence. Les parents peuvent, dans un délai de 10 jours ouvrables à dater de l'envoi de la décision de la CIRI, confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.
Fin avril 2020	Début des rendez-vous individuels (avec dossiers).
Lundi 27 avril 2020	Reprise des inscriptions , l'ordre chronologique reprend ses droits. Dans les établissements complets, les formulaires uniques remis à partir de ce jour sont automatiquement versés sur la liste d'attente. Sans présager de l'avenir, aux DDM, les inscriptions chrono n'ont jamais pu se concrétiser.
Du 18 au 23 juin 2020	Épreuves du CEB
1 ^{ère} semaine de juillet 2020	Remise du CEB au secrétariat des DDM
Jusqu'au 24 août 2020	Les listes d'attente sont intégralement maintenues.
A partir du 25 août 2020	Les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile ont été supprimées au cours de la nuit précédente, même si ces listes d'attente concernent des établissements correspondant à de meilleures préférences. Ne restent en liste d'attente que les élèves n'ayant obtenu aucune place en ordre utile. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes.